

Observations de l'association Eau et Rivières de Bretagne dans le cadre de l'enquête publique relative au programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée au titre de la protection de l'environnement, pour assurer «dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable », par arrêté préfectoral du 17 décembre 2013. Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations dans le cadre de l'enquête publique que vous présidez, portant sur le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval.

En préambule, notre association souhaite préciser que, par la voix de son représentant à la Commission Locale de l'Eau, elle a approuvé le programme d'actions.

L'association tient à faire part des remarques suivantes :

1. L'association demande l'introduction d'une clause environnementale à tous les contrats de travaux :

L'association demande, à l'appui de son constat de comblement de terrains, notamment sur le bassin versant du ruisseau de la Trinité, en surplomb d'un espace boisé classé à proximité du hameau du Verger (Cancale) qu'un état précis de l'emploi des matériaux mobilisés par l'exécution de chaque projet soit exigé auprès de l'entreprise. S'il s'avère qu'il y a des matériaux en quantité excédentaire à la réalisation des travaux, une traçabilité précise (quantité, lieu, réemploi,..) doit être mise en œuvre, validée par le Technicien du SAGE et sa bonne exécution contrôlée afin d'éviter le comblement sauvage de « trous (zones humides, rehaussements de terrains des bassins versants,...) et la dispersion éventuelle de plantes invasives.

2. L'association fait part de sa vive inquiétude face au développement important de l'urbanisation sur la zone littorale, en particulier sur la commune de Saint-Malo entraînant une artificialisation des sols... Quant à la destruction des zones humides si essentielles face au réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, l'association rappelle l'objectif du SAGE : pas de suppression de zones humides à partir du 1^{er} m², demande à la CLE de le respecter strictement sans dérogation en veillant scrupuleusement à la mise en œuvre de la doctrine « ERC ». L'association tient à rappeler son opposition à la destruction des zones humides provoquées par le programme d'urbanisation de la frange sud de Rothéneuf.

3. L'association s'inquiète du déficit des nappes souterraines du Nord Est de la Bretagne.

Dans l'**Etat des nappes d'eau souterraine de la Bretagne à fin avril 2019, le BRGM indique** : « 5 piézomètres, situés au Nord-Est de la région, affichent même des niveaux très inférieurs aux « normales » saisonnières (secteur géographique le plus déficitaire en pluie) ».

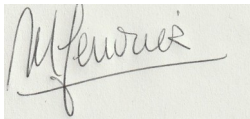
Eau du Pays de Saint-Malo indique manquer de 4 millions de m³ d'eau potable ; le doublement de la canalisation franchissant la Rance pour amener de l'eau en provenance de l'Arguenon va rapidement montrer ses limites à satisfaire les besoins grandissants. Les solutions ne résident à créer de nouvelles canalisations, ni de nouvelles retenues collinaires, encore moins à vouloir désaliniser l'eau de mer. Il est urgent de rechercher et mettre en œuvre tous les moyens de protéger durablement la ressource en eau par un arrêt de toute augmentation d'artificialisation des sols, la réduction (voir l'arrêt) du recours à l'irrigation, la destruction de zones humides, ...

L'association demande l'arrêt total de l'artificialisation des sols par les extensions d'urbanisation, la surveillance accrue des zones humides afin d'éviter leur destruction insidieuse de fait,... un réel soutien et une promotion d'une agriculture plus sobre en eau, plus résiliente.

4. L'association s'inquiète du risque d'intrusions salines comme l'ont démontré les travaux du BRGM. Elle demande que le SAGE diligente un diagnostic de l'exposition des bassins versants à ce risque.

Fait à Rennes, le 07/10/2019

Marie FEUVRIER
Secrétaire générale adjointe



Alain MACQ
Représentant d'Eau & Rivières à la CLE du SAGE Rance Frémur

